



OCÉAN, BIEN COMMUN, DE L'HUMANITÉ EN DANGER

NOTRE CONTRE-PLAN
POUR LE PROTÉGER

THE
LEFT

Emma
FOURREAU
Eurodéputée



Achévé d'imprimé par Imprimerie Grenier
115-117 avenue Raspail 94250 Gentilly

Débôt légal Mai 2025

© Tous droits réservés pour l'ensemble des textes et images

Couverture et mise en page par Quentin Dessut, www.quentindessut.fr

Nous remercions les intervenant-es qui ont bien voulu participer à ce livret, et rappelons que leur parole n'est engagée que pour l'encart qui les concerne, et ne signifie pas nécessairement une adhésion aux mesures présentées ou au groupe politique The Left.

SOMMAIRE



08

PARTIE 1

OCÉAN : POU MON BLEU DE LA PLANÈTE

09 A | LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE :
GARANTIE DE LA SANTÉ DE L'OCÉAN

14 B | DESTRUCTION DES ÉCOSYSTÈMES : EMPÊCHER LA
DISPARITION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE



18

PARTIE 2

ACTIVITÉS HUMAINES EN MER : EMPÊCHER LEURS CONSÉQUENCES DESTRUCTRICES

QUELLE PÊCHE POUR DEMAIN ? | A **19**

NAVIRES DE PÊCHE, DE COMMERCE ET DE PLAISANCE : | B **22**
ADAPTER LE TRANSPORT MARITIME

EXTRACTIVISME : PROTÉGER LES FONDS | C **24**
MARINS DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE



26

PARTIE 3

GÉOPOLITIQUE DES MERS : L'OCÉAN COMME ESPACE DE PAIX

27 A | HUMANITÉ ET OCÉAN :
GARANTIR LES DROITS UNIVERSELS

31 B | UNE POLITIQUE DES MERS AU SERVICE DE LA PAIX

33 C | CONNAÎTRE L'OCÉAN POUR LE PROTÉGER :
SOUTENIR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



INTRODUCTION

Emmanuel Macron avait promis que 2025 serait l'année de la mer. L'accueil de la conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) en juin à Nice devait être l'occasion d'annoncer de grandes mesures pour la protection des mers et de l'Océan. Mais, comme toujours depuis 2017, les grandes phrases sont restées sans suite, et aucune action concrète n'a vu le jour. Pire : au niveau européen, la France a fait partie des pays réfractaires à certaines avancées écologiques et sociales, concernant par exemple la pêche et les aires marines protégées (AMP).

En prévision de l'UNOC, la Commission européenne a annoncé la publication prochaine d'un « Pacte pour les Océans », pour faire de l'Union européenne un acteur de premier plan dans la diplomatie maritime. Mais ce pacte ne sera qu'un texte supplémentaire, sans aucune ambition ni sur le climat, ni sur la biodiversité, ni sur la situation des populations qui dépendent de l'Océan.

La France insoumise et The Left, son groupe au Parlement européen, voient l'Océan comme un réel sujet politique. Les récentes menaces autour de la sécurité de certains pays nous rappellent l'importance de la préservation des mers, et la nécessité d'une politique de la paix pour l'Océan.

Ce plan pour l'Océan reprend 100 de nos propositions pour protéger l'Océan et les mers du globe, en tant que réservoir écologique, zone au croisement des activités humaines, et vecteur essentiel d'une diplomatie au service de la paix. Il convient de repenser notre rapport à l'Océan et de le considérer comme un bien commun de l'humanité qui doit être protégé des prédateurs du capitalisme.



LA MER EST AUJOURD'HUI LE THÉÂTRE DE TRAGÉDIES INVISIBLES



INTRODUCTION DE

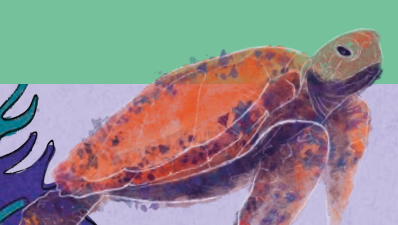
EMMA FOURREAU

Députée France insoumise au Parlement européen

Coordinatrice The Left de la commission de la pêche

Membre de la commission de l'environnement

*Vice-présidente de l'intergroupe SEArca sur la mer,
les rivières, les îles et les zones côtières*



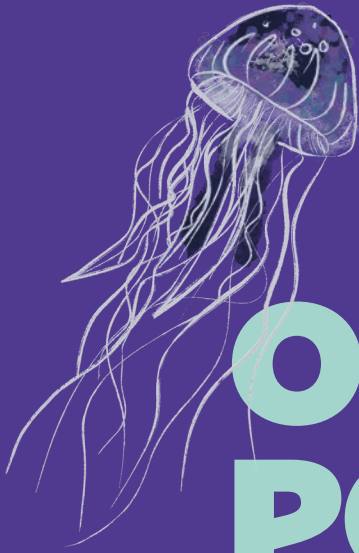
La Méditerranée est devenue une décharge et un cimetière à ciel ouvert, où des dizaines de milliers de vies se sont brisées dans le silence coupable de dirigeants politiques indignes. La mer Baltique est saturée de 300 000 tonnes de munitions, mines et autres agents chimiques hérités des deux guerres mondiales, comme une cicatrice indélébile et un rappel constant des ravages produits par les conflits impérialistes. Sur l'Océan se jouent les scènes d'un véritable esclavage moderne, où les navires-usines de la pêche illégale exploitent sans relâche les travailleurs de la mer au mépris des droits et des lois. La mer est livrée aux appétits les plus féroces, convoitée par des industries qui s'agitent en coulisses afin d'obtenir le feu vert des puissants pour envoyer leurs bulldozers saccager les fonds marins, à la recherche de nouveaux profits. Elle se réchauffe et s'acidifie à un rythme alarmant, entraînant des perturbations irréversibles pour les écosystèmes qu'elle abrite et provoquant la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes, avec leur cortège de victimes humaines et de destructions matérielles.

Pollution plastique, surpêche, extractivisme : le poumon bleu de la planète se meurt de la prédation capitaliste. Pourtant, l'Océan est un bien commun vital pour tous les êtres humains. À l'image des forêts, aujourd'hui dévastées par la déforestation, il est un allié incontournable dans la lutte contre le dérèglement climatique : il capture une large part du CO₂ et absorbe 90% de l'excès de chaleur généré par les émissions de gaz à effet de serre. Au-delà de ces services écosystémiques essentiels, l'océan, nouvelle frontière de l'humanité, revêt une profonde valeur symbolique pour tous les peuples de la mer et doit être protégé pour sa valeur intrinsèque. Il renferme une biodiversité d'une richesse incommensurable dont il reste tant à découvrir, tant à explorer. Sauvegarder l'Océan, c'est non seulement assurer notre survie, mais c'est aussi préserver ce droit fondamental à l'émerveillement, au rêve et à la poésie, auquel chacun.e aspire.

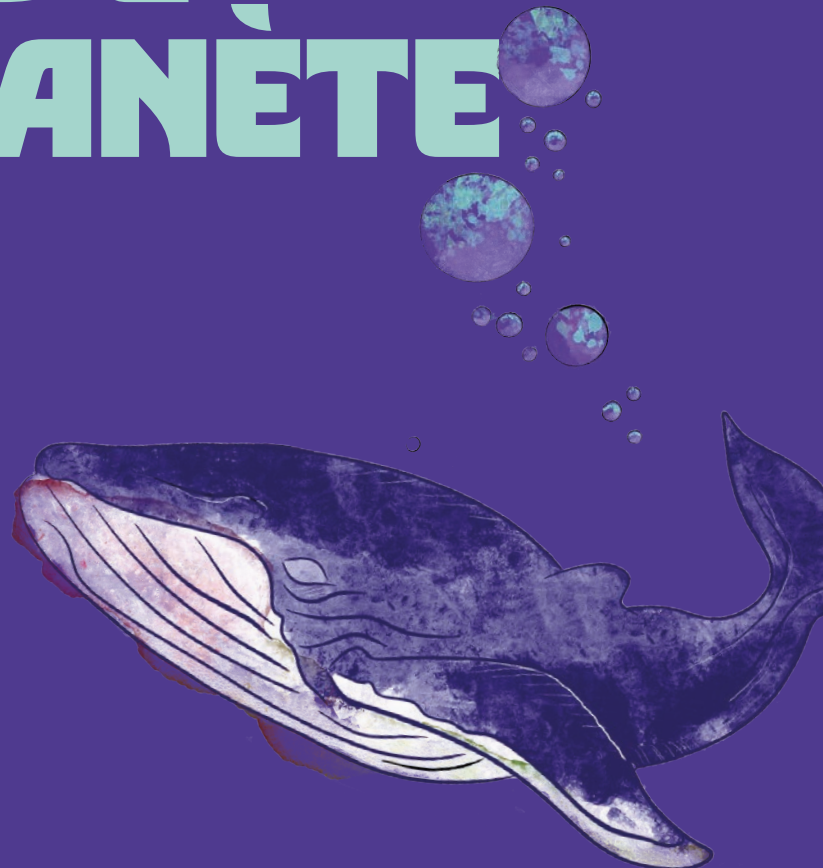
Ces dernières années, s'est nouée une prise de conscience des périls qui menacent l'Océan et de l'urgence de le protéger. À l'extraordinaire progrès des connaissances scientifiques et aux alertes des organisations internationales doivent succéder l'action politique et la mobilisation citoyenne. Il est grand temps de faire émerger les soulèvements de la mer.



PARTIE 1



Océan : Poumon bleu de la planète



L'Océan est un bien commun essentiel pour la vie sur Terre. Au cœur de l'équilibre des écosystèmes, il régule le climat, produit l'oxygène que nous respirons et nourrit des millions de personnes. Pourtant, il est aujourd'hui pillé et dégradé par les logiques prédatrices du capitalisme et gravement menacé par la surexploitation, la pollution, l'accaparement privé et les rivalités géopolitiques. Laisser faire cette exploitation des mers et de l'Océan, c'est condamner l'humanité toute entière. Face aux intérêts économiques destructeurs, nous devons absolument assurer une préservation stricte et durable de nos écosystèmes marins.

A | LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE : GARANTIE DE LA SANTÉ DE L'OCÉAN

STOCKAGE DU CARBONE : QUAND L'OCÉAN ATTEINT SES LIMITES

L'Océan est un régulateur climatique. Pourtant il est aujourd'hui à un point de bascule à cause de son exploitation productiviste et de sa pollution massive. En plus de son cycle naturel, **il absorbe près de 30 % du CO₂ émis dans l'atmosphère par les activités humaines**¹. Seulement, l'intensification de ces émissions n'est pas sans conséquences sur l'équilibre chimique de l'Océan. Le processus d'acidification menace durablement la stabilité des écosystèmes et pourrait conduire l'Océan à contribuer directement à l'effet de serre selon l'UNESCO. Ce alors même qu'il contribue aujourd'hui à le limiter. Il ne jouerait alors plus son rôle de « puits de carbone » mais participerait au contraire au réchauffement global.

POLLUTION PLASTIQUE : BIENTÔT PLUS DE PLASTIQUE QUE DE POISSONS DANS L'OCÉAN

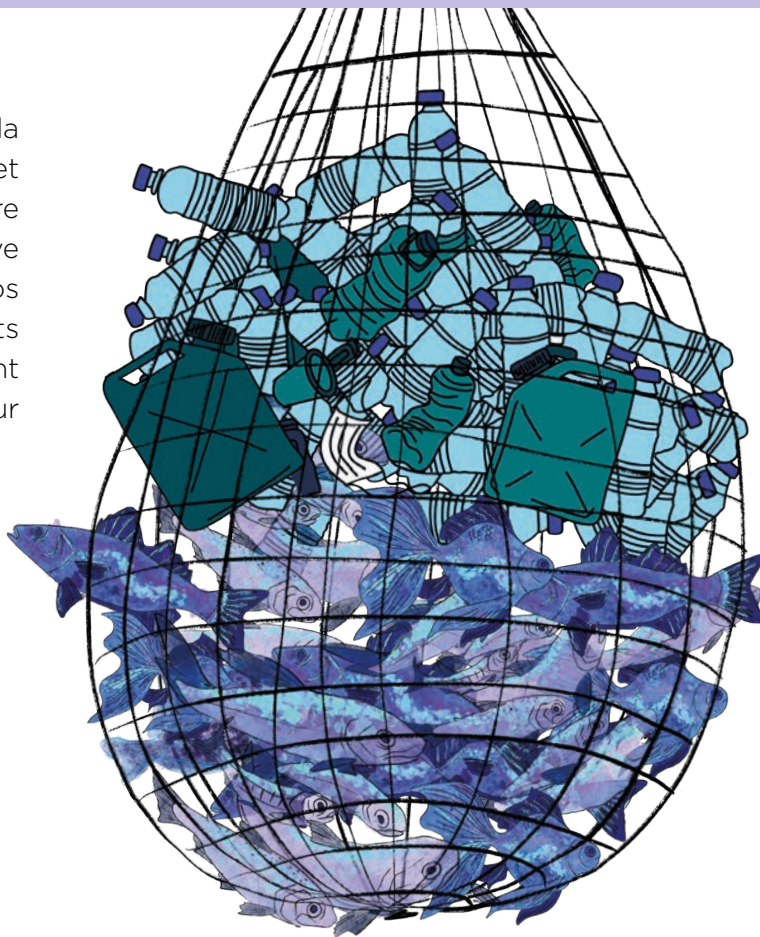
La pollution plastique en constante augmentation perturbe les équilibres marins. L'ensemble de la chaîne alimentaire marine est contaminé. Entre 19 et 23 millions de tonnes de plastique² s'ajoutent chaque année à l'Océan. La quantité totale de déchets plastiques dispersés dans ses eaux est aujourd'hui estimée à près de 200 millions de tonnes, et ce chiffre pourrait croître de 53 millions de tonnes supplémentaires par an en 2040 si de fortes mesures ne sont pas prises pour contrer ce phénomène.

Environ un million d'oiseaux et 100 000 mammifères marins meurent chaque année à cause de cette pollution. Ces animaux se retrouvent pris au piège dans des filets de pêche abandonnés ou ingèrent des matières plastiques qu'ils ne peuvent pas digérer. Près de 690 espèces animales³ subissent directement les effets nocifs de cette pollution plastique.



En plus des conséquences sur la biodiversité, la prolifération des plastiques et micro-plastiques en mer a un impact délétère sur la santé humaine puisque qu'on les retrouve directement dans une grande partie de nos aliments. Les répercussions des déchets plastiques sur les populations côtières sont également préoccupantes notamment pour les activités des pêcheur·euses artisan·es.

**En 2010,
les pêcheur·euses
algérien·nes
remontaient
dans leurs filets
60% de poissons
pour 40% de déchets⁴.**



APPROCHE DE LA TERRE À LA MER : L'Océan EN BOUT DE CHAÎNE

Seule une approche de la terre à la mer permet de saisir intégralement les enjeux liés à la pollution de l'Océan. En effet, bon nombre de produits chimiques, utilisés notamment pour l'agriculture, se retrouvent dans l'Océan, et participent à la pollution de chaque mètre cube d'eau. On retrouve encore des pesticides anciens, interdits et inutilisés depuis des décennies dans les mers, comme le DDT¹ par exemple, qui est un insecticide utilisé massivement après la Seconde Guerre mondiale, interdit dans de nombreux pays dans les années 1970. Aujourd'hui 479 pesticides sont autorisés en Europe⁵. Ces produits sont déversés dans l'Océan via le ruissellement ou via les airs par l'évaporation et la dispersion. Ces polluants sont détectables jusqu'à 3 000 mètres sous la surface de la mer et sont un véritable danger pour les écosystèmes marins. Les pollutions chimiques conduisent par exemple à la prolifération d'algues toxiques comme les algues vertes. Au moins 200 espèces d'algues toxiques sont identifiées et mettent en danger de nombreuses personnes.

En Bretagne particulièrement, le cas des algues vertes a eu des répercussions dramatiques. Au total, ces algues toxiques auraient été la cause de 3 décès humains depuis 1989, de la mort de plusieurs chiens, chevaux, et sangliers⁶. Alors que le lien entre la prolifération de ces algues et l'élevage industriel ne fait aucun doute pour les associations environnementales et les scientifiques, le gouvernement français nie la responsabilité de l'agro-industrie dans cette affaire. Seulement, ces algues, en plus d'être dangereuses pour les êtres humains, asphyxient la faune et la flore marine. Ce sont par ailleurs les perturbateurs endocriniens qui mettent en péril la faune et les végétaux marins, créant des déséquilibres qui menacent directement des chaînes alimentaires entières, avec en première ligne, le plancton.

Les différentes pollutions sont au cœur des enjeux écologiques liés à l'Océan. Les activités humaines menacent directement la stabilité des écosystèmes et la biodiversité marine. Il est nécessaire de rompre avec ces logiques destructrices d'exploitation si nous voulons préserver l'Océan.



PASCAL FABRE

Physicienne, Directrice de Recherches au CNRS, spécialiste des matériaux, effectue sa recherche sur la dégradation des plastiques depuis 2016 au laboratoire Charles Coulomb à l'université de Montpellier

Quels sont les effets de la pollution plastique sur la biodiversité ?

On considère aujourd'hui que le plastique est au confluent de la triple crise planétaire du climat, de la pollution et de la biodiversité. Il faut savoir qu'il n'y a pas un plastique, mais des plastiques, et que ceux-ci contiennent des centaines d'additifs, souvent toxiques, la pollution engendrée par les plastiques est donc multifactorielle. On peut classer les impacts délétères du plastique sur la biodiversité à trois niveaux :

- 1) Par l'enchevêtrement des animaux (exemple des filets « fantômes »),
- 2) Par leur ingestion, dont les risques sont d'autant plus grands que les particules sont petites (nano plastiques), car celles-ci peuvent passer à travers les parois cellulaires.
- 3) Par l'effet radeau, qui est le transport d'espèces sur de longues distances et de longues durées sur des « radeaux » de plastique qui concentrent les microorganismes et peut conduire

à l'implantation d'espèces invasives dans de nouvelles régions et au bouleversement de l'écosystème existant. Toutes les espèces, y compris humaines, contiennent à l'heure actuelle du plastique. Les risques sont démontrés sur la croissance et la reproduction pour plusieurs espèces, comme les huîtres par exemple. La présence grandissante dans les sols, l'atmosphère et le milieu aquatique dégrade également les habitats naturels et impacte la biodiversité qui y règne.

Quelles conséquences à la dégradation dans l'Océan des polymères biodégradables ?

Les plastiques conventionnels se dégradent sous l'effet des rayons UV du soleil, du vent et des vagues en plusieurs types de produits, les désormais bien connus microplastiques (taille inférieure à 5 mm), mais également des objets invisibles à l'œil nu, les nanoplastiques (taille en dessous du micron), qui peuvent être des fragments ou des molécules solubles dans l'eau ou volatiles, qui se répandent dans l'océan, le sol ou l'atmosphère. Un polymère biodégradable est de plus susceptible d'être complètement dégradé par l'action de microorganismes (c'est-à-dire transformé en CO₂, méthane, sels minéraux et nou-

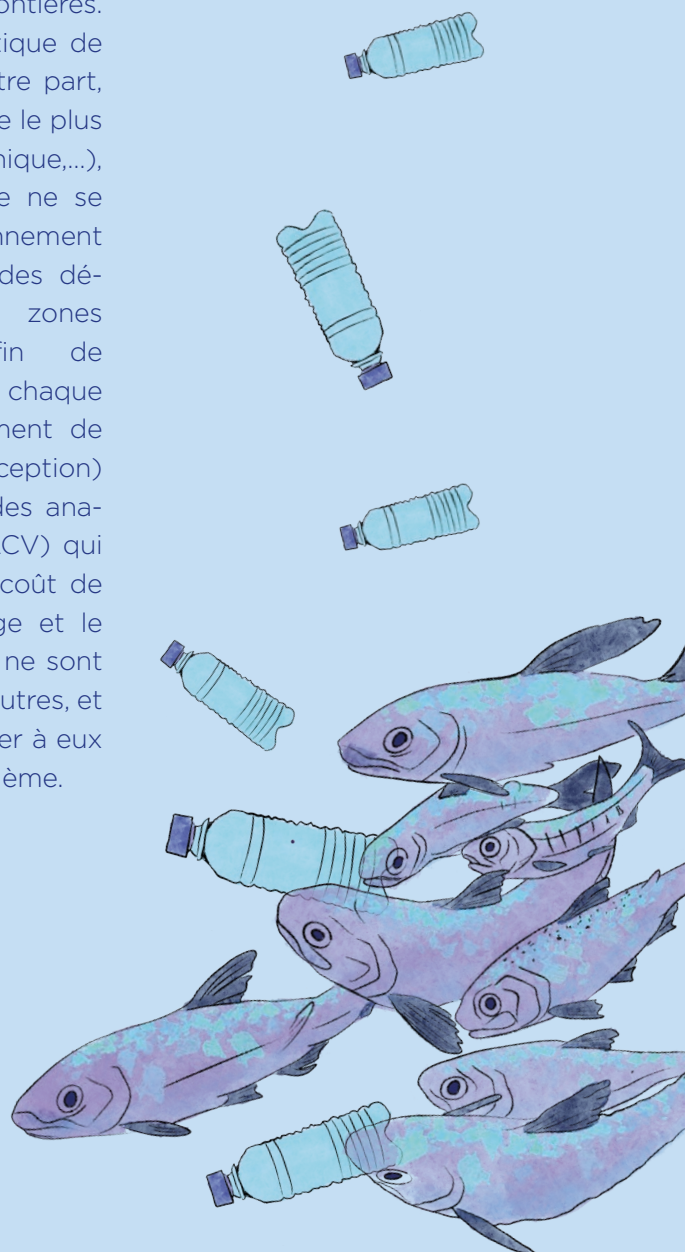
velle biomasse). Cependant, il faut préciser l'environnement dans lequel le polymère est effectivement biodégradable (compost ménager ou industriel, sol ou océan) puisque la biodégradation dépend de la température du milieu et des micro-organismes présents... et qu'on ne sait pas à l'avance dans quel milieu va se retrouver le déchet. À l'heure actuelle, seuls certains rares polymères (polyhydroxycarboxylates à chaîne courte, notamment) présentent une biodégradabilité avérée à la fois dans le sol, l'eau douce et l'eau de mer. De plus, il ne suffit pas qu'un matériau soit biodégradable pour démontrer son innocuité, les produits intermédiaires de dégradation et les additifs pouvant être également toxiques. C'est pour ces raisons qu'il existe un consensus scientifique sur le fait que l'utilisation de matériaux biodégradables soit limitée à des produits dont la collecte ne peut pas être assurée ou est extrêmement difficile, comme par exemple les films de paillage en agriculture, les filets de pêche ou certains cosmétiques.



Comment mettre fin à la pollution plastique et la multiplication des micro-plastiques en mer?

Il n'est pas aisé de mettre fin à la pollution plastique, d'autant plus qu'il y a déjà un énorme « réservoir » de plastique accumulé dans l'environnement, par exemple au fond des océans, qui mettra des centaines d'années à disparaître. De plus, on ne peut considérer l'océan seul, puisque le plastique « circule » entre l'eau, le sol et l'atmosphère. Il faut donc mettre en place toute une série d'actions globales, qui peuvent être classées par ordre de priorité en termes d'efficacité et d'essentialité de l'usage ou du matériau considéré et qui impliquent l'ensemble de la société : du producteur, au législateur au consommateur⁷. En premier lieu la réduction de la production, pour laquelle il n'est pas facile de trouver un consensus, d'autant plus qu'il doit avoir lieu au niveau international, puisque la pollution

plastique n'a pas de frontières. Il s'agit d'utiliser le plastique de manière 'raisonnée' d'autre part, en réduisant ce qui pollue le plus (emballages, usage unique,...), d'éviter que le plastique ne se dégrade dans l'environnement (collecte et traitement des déchets, nettoyage des zones d'accumulation,...), enfin de prévoir la fin de vie de chaque objet plastique au moment de sa conception (éco-conception) et de mettre en place des analyses de cycle de vie (ACV) qui prennent en compte le coût de la pollution. Le recyclage et le plastique biodégradable ne sont qu'une solution parmi d'autres, et qui ne pourront pas traiter à eux seuls l'ensemble du problème.



POLLUTION SONORE : UN OCÉAN DE NUISANCES

Un autre aspect méconnu mais tout aussi alarmant est la pollution sonore de l'Océan. En effet, à titre d'exemple, dans l'océan Pacifique, celle-ci est aujourd'hui dix fois plus élevée que dans les années 1960⁸. Le milieu aquatique est particulièrement sensible à cette pollution, car les sons, notamment graves, s'y propagent loin et 4 fois plus rapidement que dans l'air. Les principales sources de bruit et de vibrations sous-marines sont d'origine anthro-

pique, en grande partie causées par le trafic maritime, les systèmes de géopositionnement sous l'eau utilisant des signaux acoustiques, la prospection sismique, ou encore les forages sous-marins. Ces sons intenses, en particulier les explosions, peuvent aller jusqu'à blesser les animaux, notamment les cétacés qui peuvent souffrir de surdité temporaire ou définitive, les empêchant de chasser et entraînant leur mort. Les échouages massifs de grands cétacés sont la conséquence la plus visible de cette pollution sonore.

NOS MESURES



1 Lancer une initiative internationale pour une **campagne de dépollution des mers et de récupération des déchets flottants**.



8 Soutenir l'avènement d'un **traité international de lutte contre les plastiques**.



2 **Interdire totalement le plastique à usage unique** (sauf dans le domaine médical).



9 **Restaurer les écosystèmes à carbone bleu** plutôt que les utiliser en tant que compensation.



10 **Interdire le stockage du CO2 en mer**.



11 **Interdire les PFAS**, polluants éternels.



12 **Encadrer l'extraction de sable marin** utilisé dans le secteur de la construction.



13 **Prendre systématiquement en compte une approche de la terre à la mer** (sortir de l'agriculture industrielle, s'attaquer à la pollution plastique à la source...).



5 **Réglementer la perte de granulés plastiques, emballages, et déchets**.



14 **Mettre en place un plan de lutte ambitieux contre les algues vertes** et reconnaître l'impact de l'agro-industrie dans leur prolifération



6 **Légiférer sur le rejet involontaire de microplastiques** (textiles, pneus, détergents...).



15 **Mettre en place un plan de lutte contre la pollution sonore en milieu marin** via la réduction du trafic maritime dans certaines zones et encadrer la vitesse des navires.



Lutter contre les filets « fantômes » (filets de pêche abandonnés dans l'Océan et qui participent à des captures illégales et à la pollution plastique de l'Océan) via **l'installation systématique dans les ports de points de collecte et de recyclage des filets et l'estampillage des équipements de pêche**.



DESTRUCTION DES ÉCOSYSTÈMES : **B** | EMPÊCHER LA DISPARITION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

L'Océan regorge d'une biodiversité très riche et d'écosystèmes essentiels à la survie de notre planète. Ainsi, l'un des leviers les plus efficaces pour atténuer et contrer le bouleversement climatique réside dans la protection et la restauration des écosystèmes marins. Cela passe principalement par la mise en place et le renforcement des aires marines protégées (AMP). En effet, elles contribuent grandement à améliorer la résistance des écosystèmes marins face aux changements environnementaux en favorisant une plus grande diversité biologique et génétique, réduisant ainsi les effets des pressions anthropiques. Actuellement, les AMP ne représentent que 4,8% de la surface mondiale de l'Océan⁹.

Il est urgent d'accélérer le développement des AMP, sans quoi nous condamnons irrémédiablement nos écosystèmes marins à la destruction.

Attention : le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal prévoit que les États atteignent 30% d'aires marines protégées d'ici 2030 sans définir précisément le niveau de protection requis. Pourtant, sans un niveau de

protection suffisant, les AMP ne sont qu'un leurre. La stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit d'atteindre 30% d'AMP en 2030, dont 10% sous protection stricte. Nous en sommes encore loin. Enfin, les

AMP sont avant tout un outil de conservation. Elles ne constituent pas un objectif final et ne suffiront pas à elles seules à régler le problème. Il convient en parallèle de mettre fin à la surpêche et la destruction des habitats marins par les activités économiques, notamment les activités extractives.

Zoom sur le concept de protection stricte et la problématique des aires marines protégées

Force est de constater que trop peu d'espaces marins sont sous protection et que quand ces derniers sont protégés, de nombreuses pratiques destructrices persistent encore. En effet, 86 % des aires dites « protégées » d'Europe sont intensément exploitées avec des méthodes de pêche destructrices¹⁰. Des activités comme l'extraction de sable ou l'exploitation *off-shore* de pétrole ou de gaz sont également

autorisées dans de nombreuses AMP. Un rapport de l'ONG Bloom indique que « dans plus des 2/3 des AMP du nord de l'Europe, le chalutage est 1,4 fois plus intense à l'intérieur de la zone supposément protégée qu'à l'extérieur ». Certaines aires marines protégées sont même des aires protégées uniquement « sur le papier », faute d'avoir des plans de gestion en place. C'est le cas en France, où l'objectif des 30% d'AMP est

atteint en théorie. Dans la pratique, les chercheur-euses du CNRS indiquent que seul 1,6% de l'espace maritime français est protégé d'une manière efficace pour lutter au mieux contre les impacts humains sur la biodiversité¹¹.

La communauté scientifique internationale s'est donc mobilisée pour fournir une nouvelle classification des AMP, en réponse à l'irrespect des objectifs en termes de protection de

l'Océan. Dans cette perspective, les AMP sont classées selon leur degré de conservation et de mise en œuvre : protection simple et protection stricte. Seulement, l'état de protection actuel des mers européennes n'est pas optimal et la protection simple (ou faible) y est favorisée. En effet, 11,4% des eaux européennes sont couvertes par des AMP, mais 86% de ces eaux présentaient en 2022 une protection faible¹².

Ainsi, la mise en place d'aires à protection stricte est également une nécessité. En effet, ces aires sont les plus protectrices possibles pour la biodiversité, car elles sont des zones sans captures permettant ainsi une préservation indispensable. Ces aires favorisent aussi la régénération de la biodiversité et des écosystèmes qu'elles abritent. L'augmentation de la biomasse dans les aires marines intégralement protégées est de 670 % contre 343 % dans les aires marines partiellement protégées¹³. Seulement, ces aires marines ne représentent que 2,4 % des espaces marins et sont encore trop peu répandues¹⁴.

De plus, le levier essentiel pour une protection effective repose surtout sur les moyens

« Pour que les AMP apportent les bénéfices sociaux et écologiques escomptés, leur rôle dans la régulation des activités humaines pour limiter leurs impacts négatifs doit être remis en question »

relatent les auteur·ices de l'étude de *One Earth* intitulée *Over 80% of the European Union's marine protected area only marginally regulates human activities*.

de surveillance des AMP. La France est dotée de seulement 6 patrouilleurs de haute-mer (Marine nationale), 5 patrouilleurs côtiers (Gendarmerie maritime) et 5 patrouilleurs pour les Affaires maritimes, ce qui est insuffisant pour couvrir efficacement toute la surface des aires marines protégées. Le système de surveillance satellite est aussi clé. Il a fallu par exemple attendre avril 2025 pour que la justice française condamne un armateur pour pollution sur base d'images satellites. Face à ces constats, il est primordial de renforcer les moyens de surveillance des AMP, pour garantir le respect des réglementations et ainsi éviter les pratiques destructrices illégales.

Bien protégées et surveillées, les aires marines protégées ne bénéficient pas uniquement à la biodiversité mais à la société toute entière.

Elles permettent de reconstituer les populations de poissons, les espèces marines, et de protéger leurs habitats sensibles. Les études scientifiques et les expérimentations montrent que cela bénéficie directement aux pêcheur·euses voisin·es des AMP qui, à moyen-long terme, pêchent des poissons plus gros et plus nombreux (ce qu'on appelle « l'effet de débordement »). Les pêcheur·euses artisan·es en profitent à court terme lorsqu'ils sont toujours autorisés à pêcher dans le site désigné. Elles permettent également aux écosystèmes d'être plus résilients aux effets du changement climatique, ce qui est essentiel dans une perspective d'atténuation et d'adaptation à ce dernier. À titre d'exemple, les herbiers de posidonie en Méditerranée absorbent plus de CO₂ que la forêt amazonienne, ramenés à leur superficie.

En 40 ans, les activités humaines ont conduit à la destruction de la moitié des populations marines¹⁵.

Cette même biodiversité est pourtant indispensable au bon fonctionnement des

écosystèmes et à la santé de l'Océan. En 30 ans, la moitié des récifs coralliens ont disparu, et 33 % des récifs restants sont menacés, tout comme un tiers des mammifères marins¹⁶. Face à ces constats alarmants, des mesures fortes doivent être adoptées.



PHILIPPE CURY

Directeur de Recherche Emérite de l'IRD France

Pourquoi les AMP sont cruciales aujourd'hui pour la protection de labiodiversité ?

Les aires marines protégées (AMP) sont des outils de conservation destinés à protéger la biodiversité, à promouvoir des écosystèmes marins résilients et apporter des bénéfices sociaux. Malgré leur codification dans les accords internationaux, leur efficacité est actuellement compromise par la confusion entourant la diversité des types d'AMP et les résultats très différents qui en découlent ainsi que le peu de rigueur souvent accordé à leur gestion. Ainsi, en France la pêche par chalutage est autorisée dans certaines AMP considérées comme pleinement protégées ! Aujourd'hui, seule 2,6% de la surface des océans est pleinement protégée par des aires marines¹⁷. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture montre clairement que la surexploitation gangrène progressivement les ressources marines depuis plusieurs décennies. Plus de 38% sont aujourd'hui surexploitées (rapport SOFIA 2025) et ce taux ne cesse de croître d'année en année. Dans ce contexte les AMP sont des outils indispensables non seulement pour la protection de la biodiversité mais aussi pour améliorer la productivité des océans et sa capacité à atténuer le changement climatique.

Quels sont les leviers les plus efficaces pour une protection réelle de ces aires ?

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants pour relier la science liée aux AMP aux politiques et à l'action. En 2021, des chercheur-euses¹⁸ ont publié dans la revue internationale *Science* un guide simple et rigoureux qui offre un cadre scientifique adapté et pertinent pour aider les politiques à mettre en œuvre les AMP. Ce Guide des AMP permet de les catégoriser, les évaluer et de planifier leur développement et leur gestion. Une plus grande clarté et une harmonisation accrue pour être efficace, de l'échelle locale à l'échelle mondiale est indispensable et nécessite un suivi rigoureux. Cette synthèse scientifique et ce guide offrent un cadre et des conseils détaillés pour parvenir à une meilleure mise en œuvre et l'évaluation des impacts des AMP. Ce cadre reste cependant à mettre en place au sein d'une approche où les parties prenantes sont impliquées et où des mesures de performance font partie d'un plan d'évaluation et de suivi des AMP.

Quelle est la différence entre les AMP à protection stricte et les autres ?

Il existe une certaine confusion quant à la définition du niveau de « protection » et aux conséquences de la mise en place des AMP. En effet, toutes les AMP ne se valent pas. Elles vont d'une protection totale stricte à une protection minimale. Certaines n'existent que sur le papier et non en pratique, elles n'ont de protection que le nom. Quatre niveaux de protection peuvent être envisagés au sein d'une AMP et basés sur les activités possibles :

- 1) Pleinement Protégée ou protection stricte : aucune activité extractive ou destructrice ;
- 2) Hautement protégée : impact minimal des activités diverses ;
- 3) Légèrement protégée : impact modéré ;
- 4) Faiblement protégée : impact élevé des activités avec quelques restrictions.

Une protection stricte ne peut donc permettre ni des activités de pêche, ni d'extraction minière contrairement aux autres niveaux de protection qui peuvent les autoriser de façon réduite ou modérée.



NOS MESURES



Atteindre le bon état écologique des mers, conformément à la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » en protégeant et restaurant les écosystèmes marins par la mise en œuvre du cadre législatif européen existant (Directive Habitat, Loi sur la Restauration de la Nature).



Sortir des subventions néfastes à l'environnement marin et **rediriger les financements vers des activités compatibles avec la préservation de la biodiversité marine**.



Adopter une définition claire de la « protection stricte » dans les aires marines protégées (AMP).



Protéger 30 % des eaux européennes (dont 1/3 en protection stricte) **d'ici 2030, 50 % d'ici 2050** et **inscrire l'objectif de 10% de protection stricte dans la loi européenne**.



Renforcer l'instauration d'aires marines à protection intégrale.



Créer davantage d'AMP en haute mer.



Interdire les activités de pêche destructrices comme le chalutage, dans les AMP.



Réserver la notion d'AMP aux zones excluant toute activité industrielle extractive, conformément à la définition de l'UICN.



Inclure les pêcheurs et les communautés côtières dans la co-gestion des AMP.



Interdire le mouillage et l'ancrage des bateaux de plaisance dans les zones correspondant aux habitats d'herbiers marins, comme les herbiers de Posidonie.



Inclure les monts sous-marins sur la liste des écosystèmes marins vulnérables.



Augmenter la protection des prairies marines.



Restreindre l'importation et le commerce de produits aquatiques nuisibles aux espèces en danger.



Faire respecter les périodes de repos biologique pour certaines espèces de poissons.



Protéger les oiseaux marins en plaçant sous protection stricte les eaux à proximité des îles abritant des colonies d'oiseaux marins.



Interdire la chasse à la baleine conformément au moratoire institué par la Commission baleinière internationale en 1986.



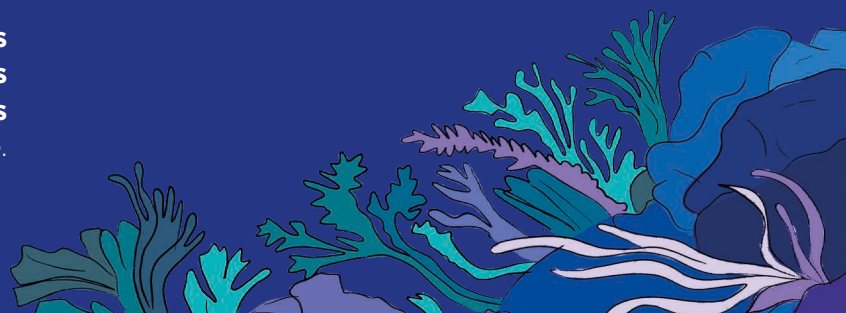
Mettre en place un moratoire sur toute activité économique développée dans les régions polaires (sauf pour les communautés locales historiquement installées dans la région).

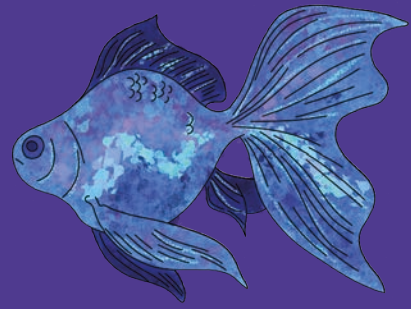


Transformer les régions polaires en réserves naturelles internationales.



S'assurer que l'objectif de 30% de protection des mers au niveau international n'entraîne pas de violations des droits des peuples autochtones ou des formes de privatisation de la mer, afin que les aires marines protégées soient co-gérées et bénéficient aux communautés côtières.





PARTIE 2

ACTIVITÉS HUMAINES EN MER :

EMPÊCHER LEURS CONSÉQUENCES DESTRUCTRICES



A | QUELLE PÊCHE POUR DEMAIN ?

La pêche est au cœur des enjeux liés à l'Océan. D'une part, elle participe largement aux pressions environnementales destructrices de nos écosystèmes marins. D'autre part, elle contribue aux moyens de subsistance de nombreuses communautés côtières et à l'activité économique de pêcheurs artisans, tout en nourrissant des milliards de personnes. Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, la surpêche est aujourd'hui la première cause de la perte de biodiversité dans les Océans.

**CHAQUE ANNÉE,
1968 MILLIARDS
DE POISSONS SONT
PÊCHÉS DANS LE MONDE.**

**704 milliards sont destinés
à l'alimentation humaine
et 887 milliards sont utilisés pour la
fabrication de farines et d'huile
généralement conçues pour nourrir
les poissons d'élevage¹⁹.**

La pêchéologie selon Didier Gascuel

Professeur en écologie marine

« La pêchéologie peut être vue comme l'agroécologie de la mer. Elle est une nouvelle manière de penser, organiser et gérer la pêche maritime, et vise à réconcilier en profondeur l'exploitation durable des ressources vivantes de l'océan et la conservation de la biodiversité marine. C'est une pêche qui mobilise la recherche, l'innovation, l'intelligence des acteurs et tous les processus de mobilisation, d'accompagnement, d'incitation et de régulation pour rechercher en permanence, d'une part, la réduction des impacts de la pêche sur toutes les composantes de l'écosystème marin, et d'autre part, la maximisation des bénéfices économiques, sociaux et sociétaux que l'ensemble de la société tire de cette activité. La pêchéologie c'est une pêche riche en emplois, productive, et à bas impact. Une pêche au service de l'aménagement et de la résilience des territoires côtiers. »



Prioriser la petite pêche artisanale pour en finir avec le productivisme dans le secteur de la pêche

Pour l'Union européenne, la pêche artisanale correspond à l'utilisation de navires de moins de 12 mètres et de techniques de pêche sélective et à faible impact sur l'environnement. Celle-ci est plus vertueuse pour les communautés côtières et génératrice d'emplois. En effet, elle génère

12 millions d'emplois dans le monde contre 500 000 emplois pour la pêche industrielle²⁰.

Alors qu'elle devrait être privilégiée, de nombreuses organisations, États et entreprises tentent de tout miser sur ce qu'ils appellent à tort la « pêche durable ». Ce terme est largement utilisé par les défenseurs de l'Économie bleue durable. En effet, le « rendement maximum

durable » (RMD) est le principal critère pour définir la pêche durable. Derrière une tentative d'éco-blanchiment, ce n'est que la consécration du modèle productiviste. Il correspond à « la plus grande quantité de biomasse que l'on peut en moyenne extraire d'un stock halieutique sans affecter le processus de renouvellement ». C'est donc un indicateur qui vise à la maximisation des captures et qui présente des limites évidentes.

Il est donc nécessaire de repenser cette approche en valorisant **la petite pêche artisanale** dont les conséquences sur l'environnement sont moindres, qui crée de l'emploi et fait vivre les populations de différents territoires.

Elle est la seule option qui puisse concilier les enjeux économiques, sociaux et écologiques liés à la pêche. Aujourd'hui, 34,2 % des stocks mondiaux et 90 % des mers en Europe sont en état de surexploitation²¹. C'est trois fois plus que dans les années soixante-dix. La surpêche menace la biodiversité marine, en décimant des populations de poissons, leurs habitats et d'autres espèces marines, via des techniques de pêche destructrices pour l'environnement. Il convient d'adopter un modèle de pêche qui alterne les zones de pêche et les espèces capturées tout au long de l'année afin de ne pas mettre à mal les stocks. Telle est la véritable pêche durable.

PRATIQUES DESTRUCTRICES : LE PILLAGE DES MERS

De nombreuses pratiques destructrices des écosystèmes marins sont aujourd'hui encore très répandues. Par exemple, **le chalutage de fond est très utilisé et encore pratiqué dans 90 % des aires marines protégées de l'Union européenne²²**. Cette technique est pourtant responsable à elle seule de 93 % des rejets dans les pêches européennes²³ et racle les fonds marins. Les rejets correspondent à la partie des individus pêchés qui n'est pas débarquée tels que les poissons non commercialisables comme les espèces protégées, de trop petite taille, en dehors des

quotas etc... Dans plus des deux tiers des aires marines protégées du nord de l'Europe, le chalutage est 1,4 fois plus intense que dans les zones adjacentes²⁴. Il apparaît plus que nécessaire de mettre un terme à cette pratique, en accompagnant les pêcheurs et en proposant des alternatives. Ces dernières ne doivent cependant pas répéter le problème : en effet, des procédés ultra technologiques, comme la senne démersale (évolution technologique du chalut de fond), ont récemment vu le jour, avec des conséquences tout aussi dévastatrices que le chalutage de fond traditionnel. Il est important de veiller à ne pas entretenir un objectif d'exploitation des mers, en favorisant non pas de nouvelles techniques de masse, mais bien une petite pêche artisanale.

ACCORDS DE PÊCHE : LE NÉOCOLONIALISME À L'ŒUVRE

Les accords de pêche internationaux sont un autre aspect essentiel à prendre en compte. En effet, **les flottes de pêche de l'Union européenne réalisent 20 % de leurs captures en dehors des eaux communautaires²⁵**, en grande partie au large du continent africain. Il est primordial d'arrêter la pêche de l'UE qui cible des stocks surexploités dans les eaux non communautaires au détriment des communautés côtières locales. Il faut également lutter efficacement contre la pêche illicite qui ne respecte pas le droit international, et qui conduit à la fois à la destruction des écosystèmes

marins et à l'accroissement des pressions sur les régions côtières. À titre d'exemple, dans le golfe de Guinée, 40 % des poissons sont pêchés illégalement et le manque à gagner annuel pour les pays de la région est estimé à 1,2 milliard d'euros²⁶.

Nous devons également exiger l'application des standards environnementaux, sociaux et économiques à tous les produits de la mer importés par l'Union européenne. Ainsi, seule la promotion d'une alternative véritablement durable à la pêche industrielle et à l'arnaque de l'Économie bleue durable pourra pleinement satisfaire les besoins pour préserver les écosystèmes et la biodiversité marine mais également, assurer la stabilité économique des pêcheurs artisans.

NOS MESURES



Appliquer réellement les objectifs de la Politique Commune de la Pêche européenne, notamment l'Article 17 sur les mesures sociales et environnementales.



Mettre un terme aux méthodes de pêche destructrices et mettre en place les conditions pour une « pêchéologie » : **interdire les chalutiers géants et les navires-usines**.



Aller vers une gestion de la pêche qui aille au-delà du seul Rendement Maximal Durable (RMD) et prenne en compte une approche écosystémique.



Tendre vers une aquaculture à faible impact et régénérative (permaculture de l'Océan).



Lutter contre la pêche illégale et interdire les subventions néfastes à l'environnement et aux pêches illicites.



Interdire tout nouveau projet aquacole le long des littoraux (hormis coquillages et algues).



Obliger les États membres de l'UE à accorder les licences et quotas de pêche en priorité à la pêche artisanale autrement dit aux navires de moins de 12m exploités par des propriétaires embarqués, ayant recours à des engins dits dormants et/ou ciblant des stocks dont l'état n'est pas critique.



Réserver un usage exclusif de la bande côtière des 12 milles nautiques **aux pêcheurs artisans**.



Interdire l'élevage d'espèces n'existant plus à l'état naturel.



Mettre en place l'**objectif « zéro rejet »**.



Interdire les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP).

46 Rendre publique l'attribution des possibilités de pêche (quotas) et les propriétaires de navires.

47 Lutter contre la pêche minotière et interdire l'utilisation de farine animale issue de cette pratique.

48 Prendre en compte dans la politique européenne de la pêche les eaux intérieures, les systèmes d'eau douce et l'hydrosphère.

49 Mettre en place un système d'identification et de suivi des engins de pêche pour prévenir et détecter les pollutions, rejets...

50 Interdire l'élevage des poulpes.

51 Renforcer la traçabilité et l'étiquetage des produits de la mer.

52 Réformer les accords de pêche internationaux pour mettre fin aux logiques prédatrices et néocoloniales.

53 Mettre un terme à la pêche de l'UE qui cible des stocks surexploités dans les eaux non communautaires.

54 Empêcher la mise en place d'accords de pêche avec les États pratiquant encore la chasse à la baleine.

B NAVIRES DE PÊCHE, DE COMMERCE ET DE PLAISANCE : ADAPTER LE TRANSPORT MARITIME

Le transport maritime assure plus de 80 % des échanges mondiaux de marchandises. Symptomatique de la mondialisation et de l'exportation du productivisme, son essor n'est pas viable et s'accompagne d'un impact environnemental désastreux. La pollution atmosphérique engendrée par ce secteur constitue une menace majeure pour les écosystèmes marins comme pour la santé humaine. Un navire à quai peut émettre autant de particules fines et de dioxyde d'azote qu'un million de voitures, provoquant de nombreuses pathologies respiratoires²⁷. De plus, les 200

plus gros navires en circulation dans l'océan produisent autant de dioxyde de soufre que l'ensemble des véhicules particuliers en circulation dans le monde. Ce constat alarmant est la conséquence directe de l'hyper industrialisation des mers.

Un changement de paradigme est nécessaire, et doit s'effectuer en dehors du capitalisme, pour une protection de l'océan comme espace de paix et de respect de la biodiversité, plutôt qu'un lieu de rivalités et d'exploitation économique.



Cette situation est d'autant plus préoccupante que le trafic maritime connaît une croissance annuelle de 2 %²⁸, amplifiant les émissions alors que tout indique qu'il est urgent de les diminuer. En plus des gaz toxiques, la consommation énergétique du secteur est alarmante puisque certains navires consomment jusqu'à 4 000 litres de carburant pour 100 kilomètres, soit près de 600 fois la consommation moyenne d'une voiture²⁹. Cette dépendance aux carburants lourds est un des

premiers facteurs de pollution de l'océan et accélère la fonte des glaces, notamment en Arctique, avec toutes les conséquences dramatiques que cela engendre.

Face à ces constats, il est impératif de mettre en place des mesures ambitieuses pour encadrer et réduire le trafic maritime afin de préserver la qualité de l'air, protéger les écosystèmes marins et limiter l'impact climatique du transport maritime.

NOS MESURES



55 Rationaliser et optimiser le transport maritime, en finir avec son gigantisme



56 Mettre un terme au tourisme de croisière.



57 Mettre en place une planification de l'espace maritime (PEM).



58 Réduire la vitesse des navires, notamment près des zones protégées.



59 Encadrer strictement le tonnage des navires.



60 Développer les zones de contrôle des émissions atmosphériques (ECA) pour réduire la pollution des navires.



61 Encourager la modernisation des bateaux en soutenant financièrement l'équipement des navires à faibles émissions.



62 Interdire la détaxe sur le carburant des navires.



Mettre en œuvre la **nouvelle directive sur la protection de l'environnement par le droit pénal pour sanctionner les infractions graves** concernant la pollution causée par les navires. L'UE s'est engagée à atteindre « la pollution zéro » à l'horizon 2030.



64 Interdire l'utilisation de fuel lourd pour le carburant des bateaux en Arctique.



65 Récupérer la maîtrise publique complète des grands ports maritimes, de leurs installations et services.



66 Encourager la plaisance basée sur le partage et la location plutôt que sur la multiplication des navires.



67 Taxer les biens improductifs et de luxe comme les yachts.





EXTRACTIVISME : PROTÉGER LES FONDS MARINS DE L'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

EXPLOITATION MINIÈRE DES FONDS MARINS

Certains États continuent d'encourager, au nom de la transition énergétique, le développement de l'exploitation minière des fonds marins, une activité qui présente des risques immenses pour l'Océan et l'accélération du changement climatique. En janvier 2024, le Parlement norvégien s'est déclaré favorable à l'exploration minière en eaux profondes en Arctique. Pourtant, l'année précédente, plus de 30 pays avaient déclaré leur soutien à un moratoire international sur l'exploitation minière des fonds marins, au sein de l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM), dont la France. La Commission européenne s'est également positionnée contre celle-ci, via la publication en 2022 d'un « Programme de l'UE sur la gouvernance internationale des Océans ». Cette initiative visait en effet à « interdire l'exploitation minière en eaux profondes jusqu'à ce que les lacunes scientifiques soient correctement comblées, qu'aucun

effet nocif ne résulte de l'exploitation minière et que le milieu marin soit efficacement protégé ». Malgré cela, des pays comme l'Islande et la Norvège continuent leurs activités hautement destructrices aux conséquences irréversibles sur les écosystèmes marins. Deux ans après la prise de position encourageante de la Commission sur le sujet, l'ancien président de la Banque centrale européenne Mario Draghi a publié un rapport sur l'avenir de l'Union européenne. Ce dernier, axé sur la poursuite de la croissance à tout prix, invite à reculer sur la réglementation environnementale et à faire fi du principe de précaution. Ce rapport représente un vrai danger pour la biodiversité puisqu'il suggère d'explorer les potentialités d'une exploitation minière « durable » des fonds marins, comme s'il pouvait exister une destruction de l'Océan écologiquement soutenable.

En effet, l'exploitation des fonds marins pose de nombreux problèmes et présente de gros risques pour les écosystèmes, souvent méconnus.

95 % DES GRANDS FONDS RESTENT POUR LE MOMENT INTÉGRALEMENT INEXPLORÉS.

Ces écosystèmes ignorés jouent un rôle primordial pour la planète, et la collecte de minerais et d'hydrocarbures en eau profonde menace directement la faune et de la flore sous-marine présente à proximité des gisements. De plus, cette activité destructrice représente une menace grave pour le climat car elle libère le carbone stocké dans les sédiments marins.

L'intérêt environnemental doit primer. Pour cela il convient de repenser notre production et notre consommation d'énergie, tout comme la nature des énergies utilisées. Une vision non mercantiliste s'impose, en considérant les fonds marins comme un « patrimoine commun de l'humanité ».

HYDROCARBURES

L'enjeu énergétique est sûrement l'un des plus gros défis auxquels nous devons faire face à cause du dérèglement environnemental. Les hydrocarbures tels que le pétrole ou le gaz, sont actuellement la principale ressource non biologique exploitée dans les fonds marins. Une partie importante de la prétendue « économie bleue » repose aujourd'hui sur ces ressources puisque les fonds marins contiennent 30 %

des réserves connues d'hydrocarbures. Par ailleurs, les États investissent de manière colossale dans le développement de l'extractivisme offshore, et malgré l'exploitation de nouveaux gisements sur terre, les puisements en mer sont en constante augmentation. L'UE produit à elle seule 17 % du pétrole sous-marin³⁰. Pourtant, les conséquences qu'ont ces extractions sur les écosystèmes sont nombreuses comme les pollutions sonores, marées noires, et épanchements polluants.

NOS MESURES

68

Mettre en place un moratoire international sur l'exploitation minière des ressources sous-marines (Deep Sea Mining), à la fois dans les eaux internationales et dans les eaux nationales.

69

Sortir de l'extraction gazière et pétrolière offshore.

70

Conditionner l'implantation d'EnR en mer à la garantie de respect des objectifs de réalisation du maintien du bon état écologique.

71

Améliorer et affiner la cartographie des zones au sein desquelles l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable est la moins nocive pour la biodiversité et mettre à jour ce dispositif tous les dix ans en s'appuyant sur les données scientifiques les plus récentes concernant la biodiversité marine.

72

Interdire le déploiement d'énergies renouvelables en mer dans les sites Natura 2000 et les AMP.





PARTIE 3

GÉOPOLITIQUE DES MERS : L'OCEAN COMME ESPACE DE PAIX



A | HUMANITÉ ET OCÉAN : GARANTIR LES DROITS UNIVERSELS

La survie de l'Océan et de tous les écosystèmes marins qu'il abrite conditionne la survie de l'espèce humaine sur Terre. En effet, les Nations-Unies soulignent que les dégradations des mers menacent les droits humains³¹. Il faut donc une approche basée sur les droits humains pour permettre une gestion humaniste de l'Océan.

Seulement, nous sommes actuellement témoins de la destruction sans précédent des écosystèmes marins. 800 millions de personnes à travers le monde dépendent directement des ressources marines pour leur subsistance. Le dérèglement climatique, à l'origine de l'élévation du niveau de la mer, affecte sérieusement les populations côtières et met en péril leur droit fondamental à se loger. Les pressions anthropiques sur la biodiversité marine ont également des conséquences néfastes sur la santé des consommateur·ices de produits de la mer. En effet, 5 des 10 substances chimiques les plus préoccupantes pour la santé publique selon l'OMS sont fréquemment présentes dans des produits de la mer communément consommés à travers l'Union européenne (mercure, arsenic, dioxines, plomb

et cadmium)³². Cette toxicité des produits tire son origine principalement des pollutions marines et des méthodes de surpêche industrielles.

Sur le sujet de la pêche plus précisément, **l'augmentation constante des capacités de pêche a un effet désastreux sur les droits sociaux des travailleuses et travailleurs du secteur.**

Du fait du remplacement fréquent de la force travail par le capital (les machines), en France, le nombre de marins pêcheur·euses est passé de près de 40 000 en 1990 à moins de 13 500 actuellement³³, alors que le nombre de poissons pêchés ne cesse d'augmenter. Ainsi, lutter contre la pêche industrielle au profit de la pêche artisanale relève aussi d'un impératif social.

Détruire l'Océan, c'est aussi violer les droits humains en accélérant la destruction de l'environnement.

LES TERRITOIRES DIT « D'OUTRE-MER » : AU COEUR DE LA POLITIQUE MARITIME FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

Si la France possède le deuxième espace maritime mondial, ce n'est pas du fait de la France hexagonale, mais bien de tous les territoires dits « d'outre-mer » à travers le globe.

Il est essentiel, dans l'approche écosystémique et économique de l'Océan, de penser la spécificité de ces territoires, qui sont les pre-

miers concernés par la dégradation des mers, du fait de leur caractère souvent insulaire, et de leur dépendance aux activités maritimes.

Les politiques maritimes françaises et européennes doivent donc toujours être réfléchies aussi dans une perspective ultramarine, afin de préserver l'économie de ces territoires, mais aussi de leur permettre de se protéger face au changement climatique.

L'IMPACT DU DÉRÈGLEMENT OCÉANIQUE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

En 2024, 300 habitant·es de l'île de Gardi Sugdub dans l'archipel de San Blas au Panama ont été contraint·es de quitter leur lieu de vie à cause de la montée des eaux³⁴. Ce peuple autochtone vivait sur ces terres depuis plus de 200 ans. Dans cette région, les 365 îles de l'archipel sont directement menacées et risquent de disparaître dans les prochaines années. Elles font partie des 2 % de perte de territoire estimé pour le Panama en 2050³⁵. Entre diminution de la taille des banquises, érosion des régions côtières et hausse du niveau de la mer, les populations autochtones vivant aux abords de l'Océan sont de plus en plus mises en danger à cause des pressions anthropiques liées au capitalisme.

Ces dégradations des écosystèmes marins et côtiers ne sont pas sans conséquences sur les populations autochtones. En effet, ces changements, au delà d'affecter directement des lieux de vie, menacent les conditions d'existence et la culture de certains peuples. La peine est donc double, car les effets du dérèglement climatique océanique compromettent l'utilisation traditionnelle et coutumière des ressources qui conditionnent la survie de nombreuses populations autochtones.

« Nous sommes un peu tristes, car nous allons laisser derrière nous les maisons que nous avons connues toute notre vie, la relation avec la mer, où nous pêchons, où nous nous baignons et où viennent les touristes, mais la mer coule l'île petit à petit »

Nadín Morales, habitant de l'île de Gardi Sugdub

Pour le peuple Asháninka, vivant dans une région côtière et dépendant ainsi fortement de la pêche, la pollution chimique des eaux et les sécheresses dues au réchauffement climatique compromettent la poursuite des activités propres à la culture et les pratiques de ce peuple autochtone, qui conditionnent sa survie sur le long terme³⁶. On retrouve le même cas dans le nord du Groenland, où les inuits peinent un peu plus chaque jour à chasser tant l'épaisseur de la glace diminue et les animaux dont ils dépendent pour se nourrir s'éloignent. En effet, les populations autochtones sont parmi les groupes les moins responsables des activités anthropiques destructrices des écosystèmes marins, mais elles en paient pourtant le prix fort.

Le soutien institutionnel envers ces peuples est également plus faible et la réponse doit être collective et mondiale. En effet, dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les scientifiques s'accordent pour dire que le dérèglement climatique pourrait avoir des conséquences irréversibles notamment sur les sociétés et cultures de certains peuples autochtones.





ROLF RØDVEN

Secrétaire exécutif du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP). Rødven est également titulaire d'un doctorat sur les populations et les écosystèmes nordiques.

Quels risques la perturbation des océans fait-elle peser sur les populations côtières autochtones ?

Alors que le Haut-Arctique terrestre représente un environnement très rude, le milieu marin offre, en comparaison, un environnement plus stable, où les coquillages, les poissons et les mammifères marins sont souvent présents en abondance.

C'est pourquoi plusieurs peuples autochtones du Nord dépendent de l'environnement marin pour leur approvisionnement en nourriture, mais aussi en matériaux pour les vêtements, les bateaux et l'équipement traditionnel, par exemple chez les Inuits, les Aléoutes et les Samis.

Alors que l'environnement arctique est caractérisé par d'énormes variations dans les conditions naturelles, l'industrialisation du monde a provoqué une augmentation des risques pour les communautés autochtones. Le transport à longue distance de produits chimiques tels que les polluants organiques persistants (POP), ainsi que le mercure, a conduit à leur accumulation

dans les réseaux alimentaires de l'Arctique, affectant la santé humaine.

Les océans de l'Arctique sont l'un des puits de dioxyde de carbone les plus importants, mais cela a un coût car les océans deviennent plus acides.

Les océans de l'Arctique s'acidifient plus rapidement que tous les autres océans du monde, à certains endroits jusqu'à quatre fois plus vite que la moyenne mondiale.

Cela a un impact sur les écosystèmes, en particulier sur les organismes calcaires comme les escargots et les mollusques, et in fine sur les populations de poissons.

Depuis 1979, plus de la moitié de la banquise de l'océan Arctique a disparu et la glace de mer pluriannuelle a été réduite de 90 %. Les Inuits bénéficient de 1 à 3 mois de moins de glace de mer sûre pour leurs pratiques de chasse.

Les espèces de poissons de l'Arctique ont été remplacées par celles de l'Atlantique, ce qui a entraîné des modifications de l'écosystème et une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes.

Au total, l'environnement est moins stable et moins prévisible pour les peuples autochtones qui vivent de la mer.

Comment peut-on éviter les événements extrêmes tels que les catastrophes naturelles en mer ?

Les événements extrêmes de grande ampleur peuvent être évités en se concentrant sur la cause des problèmes, à savoir le changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre, en particulier le dioxyde de carbone. Certains processus susceptibles de provoquer des catastrophes en affectant l'approvisionnement en nourriture, comme l'acidification des océans, sont d'une ampleur telle qu'il est impossible de les atténuer par d'autres moyens. D'autres, comme l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, sont difficiles à prévoir et peuvent donc être atténués plus efficacement par la réduction des émissions. Pour y parvenir, nous devons nous concentrer sur l'adaptation pour renforcer la résilience face aux événements extrêmes.

Quelle approche adopter pour protéger les populations autochtones des événements extrêmes ?

La mesure la plus importante pour permettre aux populations autochtones de l'Arctique de faire face aux événements extrêmes et de les protéger est de s'attaquer à la cause en rédui-

sant les émissions de gaz à effet de serre.

Toutefois, le temps nécessaire à la mise en œuvre des mesures ainsi que le décalage des systèmes climatiques nécessiteront des mesures d'adaptation telles que le renforcement des capacités, de meilleurs systèmes de prévisions météorologiques locales, une meilleure modélisation

des changements à long terme, ainsi qu'une approche intersectorielle et holistique pour éviter les mesures contraire et garantir l'efficacité. Et peut-être plus important encore, il faut inclure les populations autochtones dans l'évaluation, la planification et l'application des mesures de manière équitable.

NOS MESURES



Mettre en œuvre uniformément les standards minimaux de l'Organisation maritime internationale / Organisation internationale du Travail en termes de sécurité sociale, retraite, chômage, pour les travailleur·euses de la mer.



Lancer un **programme de logements publics sur les zones littorales** pour lutter contre les résidences secondaires inoccupées huit mois par an.



Renforcer les systèmes de sécurité sociale, de chômage et de retraite pour les pêcheurs au niveau européen.



Prendre en considération les défis des îles, notamment l'accès limité au financement et aux ressources par rapport aux régions continentales.



Soutenir le renouvellement générationnel dans la pêche, les jeunes et la place des femmes et des minorités de genre.



Lutter contre le tourisme dit « polaire » qui ne repose que sur des stéréotypes occidentaux et cause des dégâts environnementaux irréversibles.



Revoir la représentation professionnelle dans le secteur de la pêche afin de permettre aux pêcheur·euses artisan·es de faire entendre leur voix



Supprimer les régimes d'exception concernant les seuils maximums des substances présentes dans les produits de la mer destinés à la consommation humaine.



Combattre le dumping social à domicile en abrogeant la directive sur le détachement de travailleur·ses.



Renforcer les contrôles sanitaires des infrastructures participant à la production de produits de la mer.



Soutenir les communautés autochtones des régions côtières pour l'adaptation aux changements climatiques.

B | UNE POLITIQUE DES MERS AU SERVICE DE LA PAIX

L'Océan couvre plus de 70 % de la surface de la Terre³⁷ et 43 % de ces eaux sont internationales ou ne relèvent d'aucune juridiction nationale³⁸. Face aux nombreux enjeux liés à l'Océan, seule une gestion internationale basée sur la solidarité, la justice climatique et la paix peut être viable.

Les mers sont de nos jours utilisées comme outil politique au service d'intérêts nationaux. Le 26 mars 2025, Donald Trump annonçait vouloir annexer le Groenland, territoire arctique et pays constitutif du Royaume du Danemark. Il justifiait son intérêt pour l'île par la nécessité de renforcer la sécurité internationale, notamment en Arctique. L'Arctique n'est pas un cas isolé en termes d'ingérence. Sur le continent africain, la Chine tente d'asseoir sa puissance. En effet, elle participe activement au financement d'infrastructures portuaires, comme au Kenya avec le port du Mombasa, plus grand port d'Afrique de l'Est. Ces financements d'infrastructures maritimes de la superpuissance participent à la destruction des écosystèmes marins des côtes africaines. La compétition en mer ne se fait ainsi plus seulement au regard des intérêts militaires et des programmes de gestion sécuritaire de l'Océan, mais également par rapport à l'attrait que représentent les États littoraux (notamment en Afrique), pour leur potentiel de participation active à l'« économie bleue ». Les États parviennent à s'accorder sur des dispositions relativement contraignantes en matière de lutte contre la piraterie, de pêche, ou de déploiement de certains engins militaires. Mais, la grande majorité des accords internationaux pour la protection de l'Océan ne sont pas respectés ou s'avèrent insuffisamment ambitieux.

Seulement, les écosystèmes marins n'ont pas le luxe d'attendre davantage. Afin d'adopter une approche cohérente avec les

recommandations scientifiques, il convient de mettre en place des seuils juridiquement contraignants. L'Union européenne doit adopter une approche ambitieuse pour la protection et la gestion de l'Océan. L'urgence est à repenser les politiques marines de l'UE, via un traitement plus transparent et inclusif. **Les mers ne doivent pas être le théâtre des stratégies politiques impérialistes et productivistes des États.** Il est donc nécessaire de revoir notre rapport à l'Océan et de le considérer comme un bien commun de l'humanité et non pas comme un lieu de guerre et d'exportation de puissances nationales des pays.

De plus, la haute mer, souvent considérée comme « un bien public mondial », doit être strictement préservée via la mise en place d'une gestion mondiale clairement établie. En effet, ces eaux abritent de nombreuses richesses et constituent également des zones de migration et d'habitat essentielles pour de nombreuses espèces. La haute mer est donc au cœur des enjeux de la gestion internationale de l'Océan car elle abrite un grand nombre d'écosystèmes marins essentiels. Un rapport de la Global Ocean Commission estime par exemple que près d'1,5 milliard de tonnes de CO2 est capturé chaque année par les zones de haute mer. Ce constat souligne qu'il est nécessaire de ne pas la considérer comme une zone de non-droit mais bel et bien de légiférer internationalement en faveur d'un cadre juridiquement contraignant pour sa préservation.

L'amélioration de la politique maritime européenne nécessite également la création d'une Agence européenne pour l'Océan et la mer, ainsi que le renforcement des cadres existants, comme la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), afin d'intégrer

pleinement le principe de non-détérioration. Pour ce qui est du financement des projets de préservation et de restauration des écosystèmes marins, il est nécessaire de créer un fonds pour l'Océan, basé sur le principe du pollueur-payeur et une approche écosystémique. Par ailleurs, une coordination accrue entre les institutions européennes et une approche régionale renforcée sont essentielles

pour assurer l'efficacité des politiques de protection.

La gestion de l'Océan, au cœur des enjeux maritimes, doit être basée sur les principes de coopérations et de préservation des écosystèmes marins, en dehors du dogme de la croissance bleue.

NOS MESURES

84

Reconnaître l'Océan comme un « bien commun de l'humanité ».

85

Instaurer une couverture totale de la haute mer via la généralisation de l'application du principe de précaution et de transparence des processus de décision.

86

Renforcer la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (seuils juridiques contraignants, principe de non-détérioration...).

87

Créer une « Agence européenne pour l'Océan et la mer » qui intègre une approche écosystémique.

88

Transformer le « Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture » en un « Fonds pour l'Océan », guidé par le principe de précaution, l'approche écosystémique et le principe du pollueur-payeur.

89

Soutenir financièrement et techniquement les pays du Sud global pour la mise en œuvre de l'accord sur la protection de la haute mer et la refonte des accords de pêche.

90

Stopper l'approche prédatrice de l'UE dans les organisations multilatérales de pêche.

91

Créer un groupe de travail formel de la Commission consacré à l'European Ocean Pact (EOP).

92

Faire en sorte que **le plan d'action européen soit un outil politique juridiquement contraignant.**

93

Prendre en compte les enjeux régionaux, notamment ultramarins, **dans la gestion de l'Océan**

94

Intégrer les activités côtières dans les plans d'action européens (interactions terre-mer).

95

Formaliser le rôle des autorités régionales surtout dans les régions ultrapériphériques, **dans la politique maritime de l'UE.**

96

Plaider en faveur de **l'inclusion de la réduction du bruit sous-marin dans un règlement de l'OMI.**

CONNAÎTRE L'OCÉAN POUR LE PROTÉGER : SOUTENIR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'Océan échappe encore très largement à notre connaissance. À titre d'exemple, nous en savons davantage sur la surface de la lune que sur notre propre Océan. **Seule 5 % de la surface des grands fonds marins a été cartographiée³⁹**. Quant à la biodiversité qui habite ces abysses, notre ignorance est presque totale. Le projet International census of marine life a par exemple recensé la connaissance de 250 000 espèces marines et évalué qu'au rythme actuel des découvertes, l'Océan pourrait en abriter entre 1 et 10 millions.

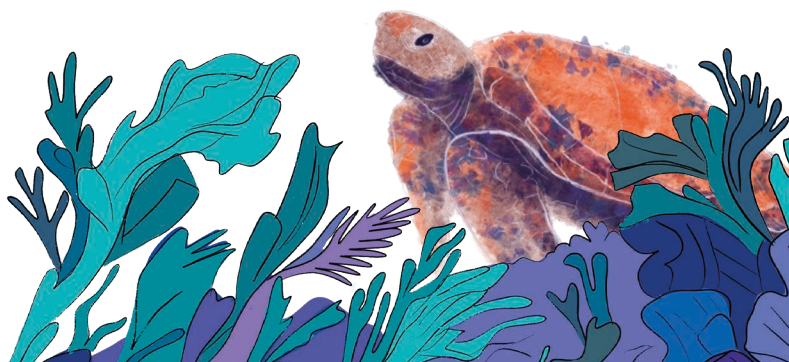
C'est par ailleurs l'une des craintes majeures des scientifiques vis-à-vis des opérations minières dans les grands fonds. Nous ne pouvons pas continuer à détruire des écosystèmes inconnus sans savoir les conséquences que ces actions pourraient avoir. Sarah Samadi, docteure en biologie, explique que la principale vulnérabilité des écosystèmes profonds est justement notre manque de connaissances sur ces derniers.

De plus, les financements destinées à la recherche scientifique sont de plus en plus remis en question par les politiques néolibérales de plus en plus austéritaires. Le 20 janvier 2025, Donald Trump annonçait des coupes massives dans le budget fédéral, qui se sont directement répercutées dans le domaine particulièrement visé de la recherche. Ce n'est pas la seule atteinte portée par l'administration Trump à la recherche océanographique puisque, depuis février 2025, l'Agence nationale pour l'Océan et l'atmosphère des États-Unis (NOAA) n'a plus l'autorisation de collaborer avec l'Ifremer. Selon Vincent Rigaud, directeur de l'Ifremer de La Seyne-sur-mer, « c'est un coup de frein pour nos recherches.

L'arrêt de cette collaboration internationale pourrait freiner nos avancées sur la compréhension du climat et des Océans ». En effet, 4000 flotteurs permettant d'effectuer des mesures et des analyses dans l'Océan sont déployés dans le monde par l'Ifremer, et la moitié d'entre eux étaient gérés par la NOAA. L'arrêt de la collaboration va donc avoir un impact significatif sur les recherches. Les États-Unis ne sont pas le seul pays concerné par des coupes drastiques dans le budget de la recherche. En France, Emmanuel Macron a annoncé en 2024 une réduction de près de 3 % du budget alloué à l'enseignement supérieur et la recherche. En conséquence, le programme 172, qui finance les organismes de recherche, comme le CNRS, a dû réduire son budget d'environ 5 %⁴⁰.

Cette tendance est globale sur une grande partie du globe. **L'Unesco indique que les pays dédient en moyenne seulement 1,7 % de leur budget à la recherche sur l'Océan**, domaine scientifique amplement négligé par les États.

Il convient donc de développer largement la recherche sur l'Océan et la biodiversité qu'il abrite à partir d'une approche écosystémique. Nous devons également refuser la privatisation des savoirs. En effet, l'Océan est un bien commun de l'Humanité, il est donc nécessaire d'imposer le partage des informations et l'accès transparent et en libre service des données scientifiques.



NOS MESURES



97

Renforcer urgemment les capacités d'observation de l'Océan.



102

Garantir un libre accès et une transparence des données scientifiques.



98

Assurer le financement de l'innovation et la mise en place d'une stratégie de recherche basée sur une approche écosystémique.



103

Équiper davantage les navires de pêche professionnelle d'outils d'observation pour améliorer les capacités de surveillance de l'Océan.



99

Améliorer la coordination entre les cadres existants dans la recherche sur l'Océan.



104

Garantir l'indépendance scientifique des études cartographiques environnementales préalables à l'installation d'EnR.



100

Renforcer les capacités et le transfert des techniques marines entre les États.



105

Adapter les places disponibles au sein de l'École nationale supérieure maritime aux nouveaux débouchés générés par le plan mer et pérenniser son financement.



101

Favoriser l'implantation d'Instituts Océan de l'université des Nations unies en France et dans les États-membres de l'Union européenne et garantir leur financement.



106

Développer la recherche visant à la mise en place d'une réglementation ambitieuse pour assurer la protection de l'environnement dans les pôles.

LES MIGRATIONS EN MER

La mer a toujours été un lieu de passage, d'échanges et de migrations. Pourtant, en Méditerranée et dans la Manche particulièrement, elle est aujourd'hui le théâtre d'une tragédie humanitaire sans précédent.

Depuis le début des années 2000, plus de 50 000 personnes ont trouvé la mort en tentant de rejoindre l'Union européenne⁴¹.

La Méditerranée est ainsi devenue le plus grand cimetière à ciel ouvert du monde. Cette situation n'est pas une fatalité, mais le résultat de politiques migratoires répressives et dissuasives, fondées sur la militarisation des frontières plutôt que sur la protection des vies humaines. L'Union européenne, via le déploiement de Frontex pour contrôler et repousser les migrants plutôt que pour les secourir, est complice de ces drames.

Il est nécessaire de construire une politique migratoire en mer non pas basée sur la répression et le contrôle mais sur le respect de la dignité humaine.

NOS MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DES MIGRANTS EN MER

Mettre fin aux opérations de Frontex :

L'agence Frontex s'est imposée comme l'unique outil de la politique migratoire européenne, en méprisant le respect des droits fondamentaux. Il convient de refuser la militarisation de la politique de contrôle migratoire en mer afin de sortir de l'impasse de Schengen et de Frontex. Il est donc nécessaire de mettre fin aux opérations de Frontex dont les missions et les actions ne sont pas compatibles avec le respect des droits fondamentaux.



Créer un corps européen civil de secours et de sauvetage en mer :

Plutôt que de criminaliser le sauvetage en mer, il est primordial d'organiser un véritable dispositif de secours pour éviter les milliers de morts, notamment en Méditerranée, et permettre un transport sûr des migrants, y compris vers l'Angleterre.



Supprimer les mesures dissuasives au sauvetage et garantir l'accueil en « lieux sûrs » :

Les États doivent cesser de pénaliser celles et ceux qui portent assistance aux personnes exilées. Cela passe notamment par la mise en place des mécanismes régionaux pour identifier des « lieux sûrs » pour abriter les personnes secourues, afin d'assurer leur protection.



Face à l'inhumanité des politiques actuelles en mer, nous proposons une approche basée sur la solidarité, la dignité et le respect des droits humains. Il est impératif que les mers européennes soient des espaces sûrs et de protection, et non des acteurs de la violence migratoire.

LES ENJEUX LIÉS AUX PÔLES

Les pôles, pourtant essentiels à la garantie de l'équilibre climatique, sont les plus exposés aux perturbations anthropiques. Plus les étés passent, plus la banquise recule, plus les hivers passent, moins elle se reconstitue. L'institut Océanographique de Monaco indique que

en 10 ans, la banquise a perdu 1,24 million de km² de superficie.

Cette fonte des glaciers entraîne des déperditions régulières de masse de glace dans l'Océan, nourrissant ainsi une spirale destructrice pour l'environnement. En effet, cela amplifie le réchauffement puisqu'avec la diminution des surfaces blanches réfléchissant les rayons du soleil, ceux-là sont directement absorbés dans l'Océan et réchauffent la surface de la Terre. Cette perte d'espace polaire réduit aussi drastiquement l'habitat de la biodiversité abritée dans ces régions, comme l'ours polaire dont la survie est menacée par le recul de la banquise. De plus, l'impact de ces dérèglements, qu'on sait d'origines anthropiques, va bien au-delà des pôles et car ils viennent également bouleverser le fonctionnement des grands courants océaniques.

Depuis quelques années, une nouvelle pression vient s'ajouter à celles déjà présentes sur les pôles : le développement du tourisme polaire. Cette pratique, réservée à des élites aisées, a triplé en 15 ans⁴². Ce tourisme est dévastateur pour les écosystèmes polaires, car il contribue à perturber l'habitat naturel de nombreuses espèces, et participe directement à la pollution en partie responsable de la fonte des glaciers. En Antarctique, la fréquentation touristique est passée de 36 800 visiteurs en 2010 à 105 000 en 2023, sans compter le personnel technique accompagnant les touristes. La présence de tant de personnes sur ces territoires encore préservés n'est pas sans conséquences. Les bateaux utilisés pour affréter les touristes polluent énormément. Mais cela ne s'arrête pas là : les entreprises spécialisées dans le tourisme polaire souhaitent se diversifier. Il est par exemple possible, depuis peu, de rendre visite à des peuples autochtones, ce qui pose de sérieuses questions sur le caractère néo-colonialiste de tels « divertissements ».

Il est nécessaire de sanctuariser les pôles afin d'empêcher de nouvelles dégradations environnementales irréversibles. Les pôles sont des territoires centraux dans la régulation de notre planète qu'il faut absolument protéger du capitalisme.

LES MESURES ANNONCÉES PAR EMMANUEL MACRON AU SOMMET DE LA MER À PARIS

RÉPONSES D'EMMA FOURREAU

1. LA PROTECTION DE LA HAUTE MER

E. Macron : « La haute mer, qui représente 64 % de la surface de l'Océan, ne peut pas être une zone de non-droit. Le traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ) a été adopté par 110 États. Le sommet de Nice doit nous permettre d'obtenir les 60 États supplémentaires pour entrer en vigueur et rendre possible un espace de gestion durable de la haute mer. »

RÉPONSE : En effet la haute mer ne peut pas être une zone de non droit. Cependant elle ne peut pas non plus être un espace de « gestion durable » puisqu'il est nécessaire de la préserver le plus possible des activités humaines. Pour cela, la gestion internationale doit être contraignante, en prenant en compte en priorité les intérêts des écosystèmes marins.

2. S'ENGAGER POUR UNE PÊCHE DURABLE

E. Macron : « L'Océan est au cœur de notre souveraineté alimentaire. Si nous ne mettons pas fin à la surpêche au niveau mondial, nous sommes face à un risque majeur. Nous devons aussi lutter contre la pêche illégale qui représente 10 à 20 % de la production. Nous devons développer une pêche de proximité non destructrice des écosystèmes. »

RÉPONSE : Il ne s'agit pas seulement d'être contre la surpêche sur le papier, tout en subventionnant la pêche industrielle. E. Macron est bien loin de ses objectifs puisqu'il est par exemple impossible de retracer les subventions publiques dédiées à la pêche. En effet, un rapport de la Cour des comptes jamais publié indique selon Bloom que :

« 1. Les aides publiques sont incohérentes au regard des objectifs de développement durable de la pêche ;

2. Personne ne répertorie les aides publiques et n'est en mesure de savoir qui verse quoi à qui et à quel titre. »

De plus, la France participe directement à l'autorisation de certaines pratiques de pêche illégales. En effet, en décembre 2023, le Conseil d'Etat avait dû suspendre des dérogations accordées par le gouvernement. Ces laissez-passer avaient pour conséquence la pêche accidentelle de nombreux jeunes céta-cés.

Emmanuel Macron est hypocrite : seule une pêche artisanale peut réellement être durable.

3. TENIR L'OBJECTIF DE 30 % DE PROTECTION DE L'OcéAN D'ICI 2030

E. Macron : « Nous en sommes bien loin. Nous sommes actuellement à 8,5 %. Nous appelons les États à annoncer à Nice la création de nouvelles aires marines protégées. »

RÉPONSE : En effet, nous sommes très loin des 30 % de protection de l'Océan d'ici 2030. La France tient sa part de responsabilité dans cet échec puisque les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron appliquent des régimes d'exception en matière d'AMP. Pour lui, il s'agit de faire du cas par cas alors même que la communauté internationale s'accorde sur des zones à préserver. Pour rappel, seulement 0,1 % des eaux françaises sont réellement protégées.

4. DÉCARBONER LE TRANSPORT MARITIME

E. Macron : « J'espère que nous aurons des résultats tangibles à Nice sur le sujet. Nous devons mettre en œuvre la cible ambitieuse d'une totale neutralité carbone du transport maritime à l'horizon 2050 en investissant massivement, notamment en faveur des carburants durables. »

RÉPONSE : Concernant le transport maritime, là non plus le camp présidentiel n'est pas aussi ambitieux qu'il prétend. En effet, dans le PLF de 2025, on ne retrouve aucune modification sur la taxe au tonnage en vigueur depuis 2004. Cette taxe prévoit un régime fiscal spécifique pour les armateurs en taxant non pas en fonction des bénéfices réels mais en fonction du tonnage. Ceci représente un avantage fiscal injustifié, inutile et coûteux, qui va bénéficier directement aux gros armateurs les plus polluants. De plus, cette taxe ne prend pas en considération l'empreinte carbone des navires ce qui est intolérable. Les grandes compagnies bénéficient toujours de niches fiscales sans obligations environnementales strictes. De plus, le budget 2025 prévoit une baisse de 200 millions d'euros d'aide au financement des énergies renouvelables⁴³.

5. LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

E. Macron : « Les derniers grands rendez-vous sur le sujet ont été décevants, avec beaucoup de blocages et d'anti jeu. Nous devons mobiliser toutes les énergies à Nice pour faire bouger les choses sur le plan international. Je ne veux plus que la Méditerranée soit la mer dont on dit qu'elle est la plus polluée du monde. »

RÉPONSE : La lutte contre la pollution plastique doit être une priorité tant l'Océan en souffre. Seulement, pour « mobiliser toutes

les énergies » encore faut-il avoir des ambitions fortes. L'interdiction totale du plastique à usage unique (exception pour le domaine médical), est primordiale pour un traitement véritablement efficace du problème. Alors que E. Macron prononçait en 2023 un discours encourageant sur le sujet, les services de restauration de l'Élysée signaient dans le même temps un contrat avec une entreprise prévoyant de garantir un approvisionnement de milliers de contenants en plastique à usage unique pour les cuisines du palais jusqu'à la fin du quinquennat⁴⁴. Interdire les plastiques à usage unique oui, mais uniquement quand cela arrange notre président. La lutte contre la pollution plastique doit être intangible car elle est nécessaire à la survie de nos écosystèmes marins.

6. MOBILISER DE NOUVEAUX FINANCEMENTS

E. Macron : « L'Océan est un support crucial d'investissement. Nous devons mobiliser de nouveaux financements, y compris philanthropiques. »

RÉPONSE : Pour garantir une pleine protection et reconstruction des écosystèmes marins il faut en effet des financements. Contrairement à ce qu'ont entrepris les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron, ces subventions doivent être accordées uniquement à des organismes vertueux pour l'environnement et des acteurs du monde océanique. Or, chaque année, le budget alloué à la protection de l'environnement est revu à la baisse. En 2025, le budget du ministère de l'environnement a été amputé de 2,1 milliards d'euros. Ces coupes significatives ont des conséquences directes sur la protection des océans compte tenu de la nécessité d'une approche terre-mer pour appréhender la pollution des mers. Emmanuel Macron parle de nouveaux financements tout en réduisant drastiquement ceux déjà existants.

tants. Il apparaît urgent de donner aux océans une place centrale dans le budget de l'Etat, tant les conséquences du dérèglement océanique ont des répercussions négatives sur les écosystèmes, les populations côtières et les travailleurs maritimes.

7. DÉPLOYER DES ACTIONS LOCALES

E. Macron : « J'ai demandé à Christian Estrosi de créer une coalition des villes et des régions côtières. Il s'agit d'une mobilisation essentielle qui va permettre de déclencher des coopérations et des financements. L'Union européenne sera également présente. Un Pacte européen pour l'Océan sera présenté le 9 juin à Nice, avec la présidente de la Commission européenne. »

RÉPONSE : C'est en effet pertinent de reconnaître l'importance de l'approche terre-mer et du rôle des populations côtières. Dans cette logique, il est aussi nécessaire de reconnaître les ravages des activités terrestres sur les mers. C'est le cas par exemple du scandale des algues vertes en Bretagne dans lequel la responsabilité de l'agro-industrie est niée par les politiques au pouvoir malgré l'existence de preuves tangibles. Dans ce cas précis, les financements de l'État envers les fermes usines qui rejettent des quantités excessives de nitrates dans les mers, à l'origine des algues vertes, ne participent pas à la coopération entre les régions et populations côtières puisque ce sont les habitants qui payent le prix fort et direct de la prolifération de ces algues dangereuses. Une coalition oui, mais seulement si elle est réellement au service des habitant·es et des communes côtières.

8. SOUTENIR LA SCIENCE

E. Macron : « Nous devons défendre une action publique fondée sur les résultats de la science

et rappeler cet engagement à Nice. De nombreux financements sont stoppés par des États qui contestent la véracité des résultats scientifiques. Il n'y a pas de planète B. Nous devons tout faire pour rendre la nôtre vivable. »

RÉPONSE : Cette affirmation est osée venant de la part du président qui a annoncé en 2024 une réduction de près de 3 % du budget alloué à l'enseignement supérieur et la recherche. Certes des pays comme les États-Unis coupent les financements des études scientifiques qui les dérangent, mais le budget de François Bayrou s'inscrit dans la même tendance. En conséquence, le programme 172, qui finance les organismes de recherche, comme le CNRS, a dû réduire son budget d'environ 5 %. Pour rendre notre planète viable, il faut de véritables financements pour la recherche.

CONCLUSION

FAIRE UNE MER EN COMMUN



CONCLUSION DE

CLÉMENCE GUETTÉ

Vice-présidente de l'Assemblée nationale

Co-Présidente du groupe d'étude Arctique, Antarctique, Terres australes et antarctiques françaises et grands fonds océaniques

Responsable du programme de la France insoumise



La France est une puissance maritime mondiale. Elle est présente dans les cinq océans de notre planète. Avec le deuxième espace maritime au monde, près de 11 millions de kilomètres carrés, notre pays bénéficie, grâce aux territoires ultramarins, d'une implantation solide dans l'Atlantique, le Pacifique, l'océan Indien et possède des intérêts territoriaux en Antarctique. Son travail scientifique permanent en Arctique lui donne son rôle clé dans la recherche et la protection des environnements polaires. 20 % des atolls et 10 % des récifs coralliens de la planète se trouvent dans ses eaux, et un dixième des espèces marines mondiales sont présentes dans les Outre-mer. Cette richesse fait de la France la première puissance maritime en termes de diversité biologique. **Nous sommes une nation marine.** À travers l'océan, nous nous rapprochons du peuple humain.

Construire un nouvel horizon maritime est une urgence vitale pour l'humanité. Bien commun de l'humanité, encore largement inexploré et inconnu, il joue un rôle fondamental dans la régulation du climat. En février 2025, nous avons appris que la surface de la banquise n'avait jamais été aussi réduite. L'année précédente, lors de mon voyage en Terre Adélie en tant que co-présidente, à l'Assemblée nationale, du groupe d'études sur les pôles et les grands fonds océaniques, j'ai été témoin de l'étendue des conséquences de la fonte des glaces sur l'océan global. Ces observations confirment que la mer est un enjeu éminemment politique. L'humanité en dépend pour survivre, et ce bien commun est gravement menacé par la folie productiviste capitaliste. La France a une immense responsabilité.

Le peuple français créolisé entretient une relation intime avec la mer, bien que cette dimension ait été largement négligée par les gouvernements en place depuis une quarantaine d'années. Dans notre programme, l'Avenir en commun, réussir la bifurcation écologique ne peut se faire sans une planification maritime nationale ambitieuse. Celle-ci, dont les grandes lignes sont esquissées dans ce plan, repose sur plusieurs axes essentiels : développer massivement les énergies marines renouvelables, construire un nouveau modèle de pêche écologique, organiser la transformation écologique du transport maritime, entre autres. La tâche est immense, à la mesure du retard accumulé par des décennies de politiques néolibérales qui ont privilégié les intérêts économiques à court terme au détriment de l'intérêt général humain. Il est donc impératif de promouvoir une nouvelle économie de la mer, au service des besoins humains et respectueuse des écosystèmes marins.

Il est temps de faire une mer en commun.



SOURCES

1. Ocean & Climate Platform. (n.d.). *L'océan : une pompe à carbone*. <https://www.ocean-climate.org/wp-content/uploads/2015/03/Fiches-Scientifiques-ocean-pompe-carbone.pdf>
2. Centre régional d'information des Nations Unies. (n.d.). *Océans en danger : les principales menaces*. <https://unric.org/fr/oceans-en-danger-les-principales-menaces/>
3. Assemblée nationale. (2019, 19 juin). *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur la pollution plastique*. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B2042.html>
4. Ibid.
5. IFREMER. (n.d.). *Des pesticides dans les océans : quelles conséquences ?* <https://www.ifremer.fr/fr/pollution-contamination/des-pesticides-dans-les-occeans-quelles-consequences>
6. L214. (2022, 25 février). *Élevage intensif et algues vertes : bienvenue en Bretagne - Enquête SIA - Cochons*. <https://www.l214.com/lettres-infos/2022/02/25-li-enquete-SIA-cochons/>
7. Décret n° 2021-517 du 29 avril 2021 relatif aux objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025
8. Assemblée nationale. (2019, 19 juin). *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur la pollution plastique*. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B2042.html>
9. Fondation Prince Albert II de Monaco. (2019). *Un aperçu de l'état des AMP à travers le monde*. <https://www.oceano.org/wp-content/uploads/2019/07/Aper%C3%A7u-sur-les-AMP-au-niveau-mondial.pdf>
10. Perry, A. L., et al. (2022). Extensive use of habitat-damaging fishing gears inside habitat-protecting marine protected areas. *Frontiers in Marine Science*, 9, 811926.
11. CNRS. (2023, 13 juillet). *France : des aires marines... pas encore suffisamment protégées*. CNRS. <https://www.cnrs.fr/fr/presse/france-des-aires-marines-pas-encore-suffisamment-protgees>
12. Aminian-Biquet, J., Gorjanc, S., Sletten, J., Claudet, J., Young, J., & Horta e Costa, B. (n.d.).
13. Sala, E., & Giakoumi, S. (2018). No-take marine reserves are the most effective protected areas in the ocean. *ICES Journal of Marine Science*, 75³.
14. The Marine Protection Atlas. (2021). *Global Marine Protection*.
15. WWF France. (2017). *Rapport Planète Vivante Océans*. https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2017-08/15_rapport_planete_vivante_oceans.pdf
16. Fondation Pour la Nature et l'Homme. (2021, 31 août). *Le déclin massif de la biodiversité*. <https://www.fnh.org/declin-massif-biodiversite/>
17. Grorud-Colvert, K., et al. (2021). *The MPA Guide: A framework to achieve global goals for the ocean*. *Science*, 373(6560), 991-996. <https://doi.org/10.1126/science.abf0861>
18. Pike, E. P., et al. (2024). *Ocean protection quality is lagging behind quantity: Applying a scientific framework to assess real marine protected area progress against the 30 by 30 target*. *Conservation Letters*, 17. <https://doi.org/10.1111/conl.12928>
19. Mood, A., & Brooke, P. (2024). Estimating global numbers of fishes caught from the wild annually from 2000 to 2019. *Animal Welfare*, 33, e6.
20. Jacquet, J., & Pauly, D. (2008). Funding priorities: big barriers to small-scale fisheries. *Conservation Biology*, 22(4), 832-835.
21. FAO. (2020). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - La durabilité en action*. Rome.
22. <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/les-etats-membres-continuent-la-peche-de-fond-dans-les-aires-marines-protgees-malgre-les-recommandations-de-lue/>
23. Seas at Risk & Oceana. (2022, mai). *Exploring alternatives to Europe's bottom trawl fishing gears*. <https://seas-at-risk.org/wp-content/uploads/2022/09/SAR-Oceana-Bottom-trawling-FINAL-2.pdf>
24. Tickler, D., Meeuwig, J. J., Palomares, M. L. D., Pauly, D., & Zeller, D. (2018). Far from home: Distance patterns of global fishing fleets. *Science*, 359(6378), 904-908. <https://www.science.org/doi/10.1126/science.aau0561>
25. Bloom. (n.d.).
26. Assemblée nationale. (2023, 6 juillet). *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires étrangères sur la protection des océans (n° 2042)*. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RINFANR5L15B2042.html>
27. France Nature Environnement. (n.d.).
28. CNUCED. (2024). *Étude sur les transports maritimes*. https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2024overview_fr_0.pdf
29. Attac France. (2022, 26 septembre). *Pourquoi bloquer les méga-yachts ?* <https://france.attac.org/se-mobiliser/criminels-climatiques/article/pourquoi-bloquer-les-mega-yachts#:~:text=Des%20navires%20hyper%2Dpolluants...>
30. Surfrider Foundation Europe. (2016, 16 avril). *Exploitation offshore : un développement préoccupant*. <https://www.surfrider.fr/actualites/exploitation-offshore-developpement-preoccupant/>
31. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (UNHR). (n.d.).
32. Organisation mondiale de la Santé (OMS). (n.d.). *10 produits chimiques préoccupants pour la santé publique*. <https://www.who.int/news-room/photo-story/photo-story-detail/10-chemicals-of-public-health-concern>
33. FranceAgriMer. (2018).
34. Le Devoir. (2024, 1er juin). *Le Panama se prépare à faire évacuer une île face à la montée du niveau de la mer*. <https://www.ledevoir.com/monde/ameriques/814108/panama-prepare-faire-evacuer-ile-face-montee-niveau-mer>
35. Ibid.
36. Centre de recherches pour le développement international (CRDI). (2023, 29 septembre). *La justice climatique signifie avoir les peuples autochtones à la table*. <https://idrc-crdi.ca/fr/recherche-en-action/la-justice-climatique-signifie-avoir-les-peuples-autochtones-la-table>
37. Oceans Connectés. (2024, 31 mai). *Nous sommes la planète Océan*. <https://oceansconnectes.org/pays-surface-terrestre/>
38. Ibid.
39. CNRS Le Journal. (2023, 24 juillet). *Les grands fonds marins, ces inconnus menacés*. <https://lejournel.cnrs.fr/articles/les-grands-fonds-marins-ces-inconnus-menaces#:~:text=On%20conna%C3%A9t%20mieux...>
40. Le Monde. (2024, 22 février). *Pour l'enseignement supérieur et la recherche, 904 millions de coupes budgétaires*. https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/02/22/pour-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-904-millions-de-coupes-budgetaires_6217980_3224.html
41. La France insoumise. (2022). *Programme - Migrations*. <https://programme.lafranceinsoumise.fr/livrets/migrations/#:~:text=Ces%20politiques%20migratoires%20ont%20cr%C3%A9%C3%A9...>
42. Le Monde. (2023, 9 novembre). *La vogue du tourisme dans les pôles : une menace pour un environnement fragile*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/11/09/la-vogue-du-tourisme-dans-les-poles-une-menace-pour-un-environnement-fragile_6199157_3244.html
43. BLOOM. (2025, 31 mars). *La stratégie antiécologique de la France sur l'océan : jusqu'à quand ?* <https://bloomassociation.org/la-strategie-antiecolocage-de-la-france-sur-locean-sur-locean-jusqua-quand/>
44. Reporterre. (2025, 4 février). *Adopté par 49,3, le budget 2025 est un désastre pour l'écologie*. <https://reporterre.net/Adopte-par-49-3-le-budget-2025-est-un-desastre-pour-l-ecologie>
45. Le Monde - Les Décodeurs. (2023, 4 septembre). *Pendant que Macron alerte sur le fléau du plastique, l'Élysée commande des milliers « d'articles jetables » pour ses cuisines*. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/09/04/pendant-que-macron-alerte-sur-le-fléau-du-plastique-l-elysee-commande-des-milliers-de-barquettes-jetables-pour-ses-cuisines_6187773_4355770.html



THEY
LEFT